

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 3 avril 2023****Délibération n° 2023-24**

L'an deux mille vingt-trois le trois avril à 18h30,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François DODET, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 28 mars 2023.

Objet : Compte administratif 2022**Etaient présents : 26**

Mesdames, Messieurs, Jean-François DODET, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Céline RABUT, Rémi DELATTE, Patricia RABELKA M'BENGUE, Gérard FOUCARD, Robert PETIOT, Charles-Louis PENEZ, Frédéric TISSOT, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Véronique CHARBOIS, Laurence AUCLIN, Olivier ARBEZ, Cécile WEILER-BARDIN, Lydia CRETE, Mélanie COUSIN, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Lionel CHENAL, Aurélia MERLE, Aubin AMARDEIL, Antoine CAMUS, Laurianne SENE

Etaient excusés ou absents : 3

Mesdames et Monsieur Maxime AMBARD (pouvoir à Frédéric TISSOT), Fatiha CHARIFI ALAOUI (pouvoir à Alberta AWAD), Aurélie DE VOS,

Formant la majorité des membres en exercice.**Messieurs Aubin AMARDEIL et Antoine CAMUS ont été nommés secrétaires.**

En vertu de l'article L2121-14 du CGCT, le conseil municipal doit élire le président de séance avant la présentation et le débat qui vont suivre sur le compte administratif du budget général.

M. Frédéric GOULIER, en tant que 1^{er} adjoint, est élu président de séance pour ce point.

M. Rémi DELATTE donne lecture du compte administratif 2022.

A la suite du vote du budget et des décisions modificatives de l'exercice 2022,

Le compte administratif présente les résultats suivants :

BUDGET	DÉPENSES (€)	RECETTES (€)	RESULTATS (€)
Fonctionnement	7 566 147,02	8 274 511,98	3 222 100,40
Excédent 2021 reporté		2 513 735,44	
Investissement	2 144 244,67	1 799 430,25	797 518,31
Excédent 2021 reporté		1 142 332,73	
Restes à réaliser d'investissement 2022	757 113,72	168 201,00	-588 912,72
TOTAL	10 467 505,41	13 898 211,40	3 430 705,99

Le document comptable ainsi qu'une note de présentation sont joints en annexe.

Délibération n° 2023-24 (suite)

Après avoir pris connaissance du compte administratif,
M. le Maire se retire de la salle et M. Frédéric GOULIER propose :

- 1°) **de donner** acte à M. le Maire de la présentation faite du compte administratif,
- 2°) **de constater** les identités de valeur avec les indications du compte de gestion du Comptable public relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice,
- 3°) **d'arrêter** les résultats ci-dessous :
- 4°) **d'approuver** le compte administratif de M. le Maire pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE, 27 VOIX POUR, (0 ABSTENTION, 0 VOIX CONTRE) le compte administratif du budget, comme énoncé ci-dessus.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le **11 AVR. 2023**

Le Maire,



Jean-François DODE

Les secrétaires,



Aubin AMARDEIL Antoine CAMUS

Date de publication : **12 AVR. 2023**